

CGV-850622

UNIVERSITE DE MONCTON

Réunion du  
CONSEIL DES GOUVERNEURS  
Le 22 juin 1985

EDMUNDSTON \* MONCTON \* SHIPPAGAN

UNIVERSITE DE MONCTON

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Réunion du 22 juin 1985

9h Salon du Chancelier Pavillon Taillon

Centre universitaire de Moncton

**PRESENTS**

Paul L. Bourque, président  
 Normand Carrier  
 Paul Castonguay  
 Médard Collette  
 Adélarde Cormier  
 Donald Durant  
 Gilbert Finn  
 Léonard Goguen  
 Bernard Lord  
 Estelle Mongeau  
 Yvon Ouellette

**PRESENTS**

Jean-Claude Poitras  
 Jean-Guy Poitras  
 Victor Raïche  
 Léon Richard  
 Jean-Guy Rioux  
 Diane Robichaud  
 Jacques Robichaud  
 Paul-Emile Benoit, invité  
 Louis-Philippe Blanchard, invité  
 Léonard J. LeBlanc, invité  
 Gilles Long, secrétaire

**EXCUSES:** Hervé Belzile, Louis R. Comeau et Anne-Marie Savoie**ABSENTS:** Pierre-Paul Lévesque, Laurier Thibault et Bernard Valcourt**TABLE DES MATIERES**

	Page
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT .....	3
2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION .....	3
3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE .....	3
4. CORRESPONDANCE .....	3
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
6. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX CGV-850413, CGV-850414 ET CGV-850429..	4
7. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX.....	4
CEX-850621 .....	4
.2) Nominations au Conseil .....	4
3.3.1) Recteur adjoint du CUS .....	5
P <sup>3</sup> (3.1.2) Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche .....	6
(3.3.3) CUS.....	8
(3.3.4) CUM.....	8

	Page
(1) Faculté d'administration .....	8
(2) Faculté des études supérieures et de la recherche ...	8
(3) Ecole de nutrition et d'études familiales .....	9
(4) Faculté des sciences de l'éducation .....	9
(5) Faculté des sciences et de génie .....	9
(6) Ecole de génie .....	9
(7) Ecole de service social .....	9
(8) Département d'administration .....	10
(9) Département d'anglais .....	10
(10) Département d'économie .....	10
(11) Département de sociologie.....	10
(3.3.5) CUSLM .....	10
(3.4) Convention collective ABPUM-UM .....	11
(3.5) Plan de recrutement 1985-86 .....	11
(3.6) Amendements à la Charte .....	11
(3.7) Sciences forestières .....	12
(4) Régime de rentes .....	12
(5.1) Rapport de la firme Price-Waterhouse .....	13
(5.3) Séminaire international en gestion des coopératives de pêche.....	13
7.1 RECEPTION DES PROCES-VERBAUX CEX-850621 ET CEX-850429 .....	13
8. SAC-850529: SUIVI .....	14
8.1 Création de l'Ecole des sciences forestières .....	14
8.2 Chaire d'études en administration .....	14
8.3 Rapport du Comité conjoint de la planification (CCJ-850412) .....	15
9. BUDGET 1985-86 .....	15
10. CAMPAGNE DE FINANCEMENT .....	15
10.1 Comité consultatif au développement .....	16
9. BUDGET 1985-86 (SUITE) .....	18
11. SERVICE DE SECURITE DU CUM .....	19
12. CENTRE SOCIAL DU CUM .....	20
13. AUTRE .....	20
13.1 Statistiques - admissions 1985-86 .....	20
13.2 Rapport du Recteur .....	20
14. PROCHAINE REUNION .....	20
15. CLOTURE .....	21
ANNEXE A .....	22
ANNEXE B .....	24
ANNEXE C .....	28
ANNEXE D .....	40
ANNEXE E .....	63

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT**

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9h20. Après avoir souhaiter la bienvenue à tous les membres, il salue tout spécialement MM. Louis-Philippe Blanchard et Léonard Goguen qui en sont à leur première réunion du Conseil.

**2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION** Le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.**3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE**

M. le Secrétaire fait remarquer que M. Léonard Goguen ne pourra siéger que lorsque la démission de M. Donald Poivrier aura été acceptée. M. le Secrétaire fait lecture de la lettre de démission de M. Donald Poirier (16 juin 1985).

RESOLUTION 01-CGV-850622

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Jean-Claude Poitras

"Que la démission de M. Donald Poirier soit acceptée."

Vote unanime ADOPTE.

**4. CORRESPONDANCE**

4.1 Lettre du président de l'Association des anciens(nes) et amis(es) de l'Université de Moncton, M. Adélarde Cormier (1985 04 26);

4.2 Lettre du président des Médias acadiens universitaires, M. Yvon Lacoste (1985 05 09);

4.3 Lettre du président du Conseil, M. Paul L. Bourque (1985 06 03), accusant réception de la précédente;

4.4 Lettre de S. Anne-Marie Savoie (1985 06 09) dans laquelle elle s'excuse de ne pouvoir assister à la présente réunion;

4.5 Lettre de Donald Poirier (1985 05 16) concernant la consultation dans le cas du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

4.6 Lettre du président du Conseil, M. Paul L. Bourque (1985 06 03), accusant réception de la lettre de M. Poirier.

**5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** Ajouts:

- 7.1 Réception des procès-verbaux CEX-850621 et CEX-850429;

- A la rubrique "Autre": -Rapport du

Recteur

- 1) Campagne de financement;
- 2) Statistiques - admissions 1985-86;
- 3) Dépôt du "Rapport du Recteur 80-85".

M. le Recteur informe l'assemblée que le président national de la campagne de financement, M. Michel Bélanger, viendra rencontrer les membres du Conseil vers 11h45.

## RESOLUTION 02-CGV-850622

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Jean-Guy Rioux

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTE.

**6. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX CGV-850413, CGV-850414 ET CGV-850429**

## RESOLUTION 03-CGV-850622

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Paul Castonguay

"Que les procès-verbaux CGV-850413, CGV-850414 et CGV-850429 soient adoptés."

Vote unanime ADOPTE.

**7. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX DU COMITE EXECUTIF CEX-850621**

M. Jean-Guy Rioux s'absente pour cette partie de la réunion.

(3.2) Nominations au Conseil

## RESOLUTION 04-CGV-850622

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Que le mandat de M. Yvon Ouellette soit reconduit."

Vote Pour 15 Contre 0 Abstention 1 ADOPTE.

## RESOLUTION 05-CGV-850622

Il est proposé par Donald Durant et appuyé par Gilbert Finn "Que le mandat de M.

Louis R. Comeau soit reconduit."

Vote Pour 13 Contre 1 Abstentions 2 ADOPTE.

## (3.3.1) Recteur adjoint du CUS

## RESOLUTION 06-CGV-850622

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Médard Collette

"Que M. Jean-Guy Rioux soit nommé recteur adjoint (vice-recteur) du CUS pour un deuxième mandat de cinq ans, soit du 1er juillet 1985 au 30 juin 1990."

L'on fait la distribution du rapport du Comité de sélection du recteur adjoint du CUS. M. Finn explique le rapport.

Un membre se demande s'il est courant de donner un rapport d'un comité de sélection sans mettre les noms des personnes qui ont posé leur candidature.

Selon M. Finn, il s'agit là d'une omission.

M. le Secrétaire donne lecture de la liste des candidatures, en ordre alphabétique:

Louis A. Chevrette de Montréal, QC Paul Couturier  
d'Edmundston, NB Jacques Flamand d'Ottawa, ON Donatien  
Gaudet de Memramcook, NB Emile Isabelle de  
Campbellton, NB  
Estelle Landry des Iles-de-la-Madeleine, QC  
Gérard Joseph Denis Mahy de Conakry, GUINEE  
Jean-Paul Mathys de Sainte-Foy, QC Gilles Pelletier  
d'Edmundston, NB Jean-Guy Rioux de Shippagan, NB.

M. le Recteur résume les résultats de la consultation menée auprès des professeurs, des étudiants et des cadres du CUS.

Un membre aurait aimé obtenir les résultats détaillés des consultations extérieures, pas seulement celles du Comité.

M. le Secrétaire note, qu'à l'avenir, tout rapport d'un comité de sélection devra contenir les deux points suivants:

- la liste des candidatures;
- le résultat des consultations extérieures.

Vote

unanime

ADOPTE.

M. le Recteur soutient que le Conseil devrait réviser la procédure de sélection des cadres. Il faudrait penser à échelonner les nominations afin d'éviter qu'un trop grand nombre de mandats se termine la même année. Il faudrait également se pencher sur la question des "postes à mandat" et des "postes sans mandat".

En passant, M. le Recteur félicite M. Rioux pour la reconduction de son mandat.

M. Finn poursuit en avançant que dans le cas de la reconduction d'un mandat, si la personne est disposée à accepter, son mandat pourrait être renouvelé sans passer par la longue procédure actuelle. Certains mandats sont courts. Il cite en exemple le poste de recteur: "Au début il vous faut un an pour vous familiariser avec le poste; dix-huit mois avant la fin du mandat, ledit poste est déjà ouvert."

Un membre suggère de permettre au nouveau Recteur d'y réfléchir.

## RESOLUTION 07-CGV-850622

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Yvon Ouellette

"Que le Conseil accepte en principe la formation d'un comité de révision de la procédure de sélection des cadres; ladite révision devrait s'arrêter également à la question de la durée des mandats et aux modalités d'ordre financier.

Qu'on remette à septembre ou décembre la formation du Comité."

Vote unanime ADOPTE.

(3.1.2) Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

M. le Recteur expose le problème.

Il y a actuellement deux adjoints au Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche; un aux affaires académiques (Léopold Laplante) et un aux relations professorales (Guy Savoie).

M. Savoie passera du côté du vice-rectorat aux ressources humaines et aux affaires étudiantes avec l'arrivée de M. Louis Malenfant le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

M. Laplante a été malade pendant deux longues périodes; présentement il ne peut fonctionner qu'à demi-temps. Selon M. Finn, la situation doit être stabilisée.

Comme structure permanente, le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche demande la création du poste de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche. Le poste de M. Laplante reste temporairement; on verra avec le temps.

## RESOLUTION 08-CGV-850622

Il est proposé par Bernard Lord et appuyé par Yvon Ouellette

"Que le poste de vice-recteur adjoint au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, avec mandat de cinq ans, soit créé."

Un membre demande où est la description de ladite fonction. Est-elle conforme aux Statuts et règlements de l'Université? L'on fait lecture des "fonctions" telle qu'indiquée dans l'annonce du poste:

L'objectif premier de ce poste est d'assister le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche dans l'administration, la coordination et le développement des études et de la recherche. Il relève du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et fait partie de l'Assemblée consultative des doyens. Dans l'exercice de ses fonctions, il a souvent à composer avec les doyens, directeurs d'écoles, le bibliothécaire en chef, les directeurs des services pédagogiques et les autres directeurs du secteur de l'enseignement et de la recherche. Il est le délégué du vice-recteur à plusieurs conseils et comités. Il l'informe, le conseille en matière d'enseignement et de recherche et l'assiste à planifier et à établir les priorités dans ce secteur, à rehausser les normes de l'enseignement et de la recherche, à exercer le contrôle sur les programmes et les cours et à faire observer les règlements du Sénat académique."

Un membre demande de qui relèveront les deux directeurs des Services pédagogiques.

Selon M. LeBlanc, les deux DSP relèveront directement du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Le titulaire de ce nouveau poste aura des responsabilités bien précises. Il peut remplacer le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à certains comités.

Est-ce que cette nouvelle structure a été soumise au Sénat?

M. le Secrétaire explique que ce genre de question ne passe pas obligatoirement par le Sénat. Les nominations relèvent du Conseil.

Un membre demande quelle sera l'autorité de cette personne sur le campus.

M. LeBlanc explique qu'elle n'aura pas d'autorité sur les doyens. Les doyens et directeurs d'écoles détachées continuent d'être sous la responsabilité du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Un gouverneur se demande si l'on risque une levée de boucliers? Est-ce que l'ABPUM ne voudrait pas mettre son grain de sel?

M. Léonard Goguen affirme qu'il n'y a pas eu de consultation auprès de l'ABPUM ni du Sénat sur la restructuration administrative et académique. Il s'agit ici de la gestion des dossiers académiques. Il ne voit pas comment il pourrait donner son appui à une telle proposition. Il est, selon lui, dommage d'utiliser des situations d'urgence pour créer un poste.

M. LeBlanc informe les membres que cette question a été largement discutée avec les doyens et DSP. Depuis trois ans, M. Laplante a dû s'absenter à deux reprises pour une période de huit mois. Il y a des dossiers importants qui attendent comme, par exemple, celui de la formation générale. A chaque réunion du Sénat, on nous demande de faire avancer tel ou tel dossier. Avec la répartition des nouvelles tâches du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, l'accent a été mis sur la planification académique.

M. le Président demande au Secrétaire de faire lecture de l'article 4 de la Charte. M. le Secrétaire en donne lecture: "Le Conseil des gouverneurs, sous réserve de l'article 12, nomme le chancelier, le recteur, le recteur adjoint de chacun des trois campus, son président et les membres de son comité exécutif et sur la proposition du comité exécutif nomme les autres membres de l'administration et du personnel de l'Université."

Un membre questionne: "Qu'arrive-t-il au poste d'adjoint au vice-recteur?"

M. LeBlanc: Le poste demeurerait, mais ne serait pas comblé durant l'absence du titulaire.

Un membre rétorque que le vice-recteur a besoin d'un vice-recteur adjoint. On ne devrait pas tenir compte de la personne qui est malade.

Un membre se demande: "Est-ce qu'on nous assure qu'il n'y aura pas de contestation de la part du Sénat?"

D'après M. LeBlanc, l'Assemblée consultative des doyens est au courant de cette question et il n'y a pas d'opposition de ce côté. Les doyens sont tous membres du Sénat.

Vote            Pour 16            Contre 2            Abstention 0            ADOPTE.





(3) Ecole de nutrition et d'études familiales

RESOLUTION 12-CGV-850622

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Que Colette Martin soit nommée directrice par intérim pour une **période** d'un an, soit du 1er juillet 1985 au 30 juin 1986."

Vote unanime ADOPTE.

(4) Faculté des sciences de l'éducation

RESOLUTION 13-CGV-850622

Il est proposé par Jean-Guy Rioux et appuyé par Adélarde Cormier

"Que Omer Robichaud soit nommé vice-doyen pour un mandat régulier de cinq ans, soit du 1er juillet 1985 au 30 juin 1990."

Vote unanime ADOPTE.

(5) Faculté des sciences et de génie

RESOLUTION 14-CGV-850622

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Médard Collette

"Que Michel Massièra soit nommé vice-doyen pour un deuxième mandat de cinq ans, soit du 1er juillet 1985 au 30 juin 1990."

Vote unanime ADOPTE.

(6) Ecole de génie

RESOLUTION 15-CGV-850622 Il est proposé par Normand Carrier et appuyé par Léonard Goguen

"Que Narendra Srivastava soit nommé directeur pour un mandat régulier de cinq ans, soit du 1er juillet 1985 au 30 juin 1990."

Vote unanime ADOPTE.

(7) Ecole de service social

RESOLUTION 16-CGV-850622

Il est proposé par Jean-Guy Rioux et appuyé par Médard Collette

"Que Néré St-Amand soit nommé directeur pour un mandat régulier de cinq ans, soit du 1er juillet 1985 au 30 juin 1990."

Vote unanime ADOPTE.

(8) Département d'administration

RESOLUTION 17-CGV-850622

Il est proposé par Adélarde Cormier et appuyé par Yvon Ouellette

"Que Charles LeBlanc soit nommé directeur par intérim pour la période allant du 15 mai 1985 au 30 juin 1985 et qu'il soit nommé directeur pour un mandat régulier de trois ans, soit du 1er juillet 1985 au 30 juin 1988."

Vote unanime ADOPTE.

(9) Département d'anglais

RESOLUTION 18-CGV-850622

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Léonard Goguen

"Que le mandat d'Yvonne Chiasson, directrice, soit reconduit pour la période allant du 1er juillet 1985 au 30 juin 1988." Vote unanime ADOPTE.

(10) Département d'économie

RESOLUTION 19-CGV-850622

Il est proposé par Adélarde Cormier et appuyé par Bernard Lord "Que Eugène Richard soit nommé directeur pour la période allant du 1er juillet 1985 au 30 juin 1988."

Vote unanime ADOPTE.

(11) Département de sociologie

RESOLUTION 20-CGV-850622

Il est proposé par Léonard Goguen et appuyé par Yvon Ouellette

"Que Mourad Ali-Khodja soit nommé directeur pour la période allant du 1er juillet 1985 au 30 juin 1988."

Vote unanime ADOPTE.

## (3.3.5) CUSLM

RESOLUTION 21-CGV-850622

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Médard Collette  
Qu'un congé sabbatique de type B, allant du 1<sup>er</sup> janvier 1986 au 31 août 1986, soit accordé aux professeurs suivants :

Yvette Bisson, Thérèse Boucher, Gary Long, Gilmen Smith." Vote unanime  
ADOPTE.

## (3.4) Convention collective ABPUM-UM

## RESOLUTION 22-CGV-850622

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Médard Collette

"Le Conseil adopte ce qui suit:

- Reconduction de la convention actuelle jusqu'au 30 juin 1987;
- Salaires 1984-85: 0.0% + étapes  
1985-86: 4.75% + étapes  
1986-87: (à négocier en 1986);
- Congé de maternité: PSC (Régime de prestations supplémentaires au chômage);
- Dépenses de voyage: 0,22/km au lieu de 0,1588; -Supplément du chef de service passe de 1100\$ à 1125\$;
- Supplément du directeur de département passe de 2200\$ à 2250\$;
- Honoraires pour cours à l'Education permanente passent de 1450\$ à 1700\$;
- Cours en surcharge passe de 575\$ à 600\$/crédit."

Au dire du Vice-recteur à l'administration, la prochaine négociation portera sur toute la convention (trois ans) et le salaire pour l'année 1986-87.

Le Recteur adjoint du CUS se dit préoccupé par l'augmentation des honoraires pour les cours offerts à l'Education permanente. Selon lui, l'Université de Moncton est en concurrence directe avec UNB, sans parler du Collège communautaire. Au CUS, l'on donne 1300\$ pour un cours offert à l'Education permanente; ce ne sera pas possible d'offrir 1700\$. D'autant plus qu'il faudra aller chercher des professeurs de l'extérieur.

M. Finn se dit d'accord avec M. Rioux à ce propos. Il demandera au Conseil de l'Education permanente d'étudier cette question.

Vote

unanime

ADOPTE.

## (3.5) Plan de recrutement 1985-86

Selon M. le Recteur, le Secrétaire général a soumis un rapport à la dernière réunion de la Direction générale. Celle-ci a donné son accord. M. le Secrétaire en fera parvenir une copie à chaque membre du Conseil.

## (3.6) Amendements à la Charte

M. Finn fait rapport. Les amendements ont été adoptés par le Comité de l'Assemblée législative. Une mise en garde: Les amendements à la Charte ont été préparés d'abord en français. Cette version française a été envoyée à l'Assemblée législative de Fredericton accompagnée d'une version anglaise.

C'est le bureau du greffier de la chambre qui a pris la décision de retenir la version anglaise seulement à cause des règles de procédures voulant que les amendements soient déposés dans la même langue que la loi initiale.

On sait qu'en 1963, la Loi sur l'Université de Moncton a été adoptée en anglais, seule possibilité qui s'offrait à ce moment-là.

Des procédures existent cependant pour qu'une version officielle en français d'une loi ou d'un amendement puisse être présentée et adoptée par la suite. Il s'agit d'une démarche que l'Université devra entreprendre l'an prochain.

Le Ministre de la Justice, à cette occasion, a demandé au Recteur de féliciter l'Université de Moncton pour son beau travail. Il a également prié le Recteur de transmettre ses meilleurs voeux à l'Ecole de droit et à ses quatre représentants qui ont décroché récemment la Coupe Gale .

### (3.7) Sciences forestières

#### RESOLUTION 23-CGV-850622

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Yvon Ouellette

"Que le Comité de sélection du directeur de l'Ecole des sciences forestières soit formé des personnes suivantes:

- Le Recteur adjoint du CUSLM;
- Le DSP du CUSLM;
- Le Vice-recteur à l'administration;
- Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;
- Un professeur du secteur "sciences" du CUSLM."

Vote unanime ADOPTE.

Trente-quatre étudiants ont été admis en première année du baccalauréat en sciences forestières; dix-huit ont confirmé leur admission en déboursant 50\$.

### (4) Régime de rentes

#### RESOLUTION 24-CGV-850622

Il est proposé par Médard Collette et appuyé par Normand Carrier

#### "AVENANT NO 11

Le présent avenant fait partie intégrante des règlements du Régime de rentes pour le personnel de soutien, les techniciens et le personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton.

Les alinéas 7.01 et 7.05 de l'article 7 sont révoqués et remplacés par ce qui suit:

7.01 Tout participant a droit à la date normale de la retraite à une rente annuelle dont le montant est égal à un pourcentage du salaire finale moyen ajusté pour les années de participation suivantes:

- i) le nombre d'années de service créditées avant le 1er janvier 1966, plus

- ii) le nombre d'années de participation au régime antérieures au 1er janvier 1975, plus
- iii) chaque année de participation à compter du 1er janvier 1975.

Le pourcentage est égal à:

- i) 2% si le participant verse une cotisation régulière de 6.5% du salaire ajusté;
- ii) 1.54% si le participant verse une cotisation régulière de 5% du salaire ajusté.

La présente modification n'aura pas pour effet de réduire la rente créditée d'un participant pour le service rendu avant le 1er janvier 1975.

Cet avenant entre en vigueur à partir du 1er janvier 1984.

L'Université de Moncton accepte la présente comme faisant partie des règlements mentionnés au premier paragraphe."

Vote unanime ADOPTE.

(5.1) Rapport de la firme Price-Waterhouse

M. Finn fait un résumé de la teneur du rapport. Pour en connaître les points saillants et les recommandations, prière de consulter l'annexe A.

(5.3) Séminaire international en gestion des coopératives de pêche

Ce séminaire se tient au CUS depuis le 9 juin dernier. Il se terminera le 28 juin prochain. Quatorze pays y sont représentés.

Cette importante rencontre est parrainée par l'Agence de coopération culturelle et technique, l'Ecole internationale de Bordeaux et le Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Selon M. Finn, le directeur de l'Ecole internationale de Bordeaux souhaiterait faire du CUS un centre internationalement reconnu.

**7.1 RECEPTION DES PROCES-VERBAUX CEX-850621 ET CEX-850429**

RESOLUTION 25-CGV-850622

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Normand Carrier

"Que le procès-verbal CEX-850621 soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 26-CGV-850622

Il est proposé par Gilbert Finn et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Que le procès-verbal CEX-850429 soit reçu."

Vote Pour 17 Contre 0 Abstention 1 ADOPTE.

**8. SAC--850529: SUIVI**

## 8.1 Création de l'Ecole des sciences forestières

## RESOLUTION 27-CGV-850622

ATTENDU QUE, lors de sa réunion spéciale du 11 avril 1985, le Sénat académique a approuvé l'implantation d'un programme de baccalauréat en sciences forestières au CUSLM;

ATTENDU QUE, lors de sa réunion du 13 avril 1985, le Conseil des gouverneurs a approuvé l'implantation d'un programme de baccalauréat en sciences forestières au CUSLM;

ETANT DONNE qu'il est hautement de mise de mettre sur pied une structure administrative pour encadrer le programme en question;

Il est proposé par Gilbert Finn et appuyé par Paul Castonguay

"Que soit créée une école des sciences forestières, laquelle sera située au CUSLM;

Que le premier responsable de ladite école porte le titre de directeur; et

Que le supérieur hiérarchique et le supérieur immédiat dudit directeur soient respectivement le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le recteur adjoint (ou vice-recteur) du CUSLM."

Vote

unanime

ADOPTE.

## 8.2 Chaire d'études en administration (Voir annexe B)

## RESOLUTION 28-CGV-850622

ETANT DONNE QUE l'Université s'est fixée comme mission particulière d'offrir à la population acadienne des provinces Maritimes un enseignement universitaire de qualité devant répondre dans toute la mesure du possible aux espoirs et aux aspirations de cette population;

ATTENDU QUE l'Université veut provoquer chez l'étudiant le désir et la capacité d'analyser les problèmes de la société acadienne et le préparer à proposer des solutions valables auxdits problèmes;

ATTENDU QUE l'Université accepte qu'elle doit être en mesure de devenir un ferment d'évolution pour les Acadiens et d'être à l'affût de tout ce qui est apte à favoriser la découverte de la vérité et le développement des ressources humaines dans toutes les disciplines pertinentes, y compris les sciences administratives, pour en faire profiter cette société;

ETANT DONNE l'intérêt des étudiants pour les sciences administratives et la pertinence de la discipline au niveau de la société en général;

ATTENDU QUE la création d'une chaire d'administration constitue un excellent moyen de placer l'emphase voulue sur les études dans ce domaine et de contribuer ainsi au développement et à l'évolution des connaissances portant spécifiquement sur les sciences administratives; et

ETANT DONNE QUE le financement nécessaire pour la création d'une chaire d'administration est disponible compte tenu des engagements pris à ce sujet par ASSOMPTION COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE,

Il est proposé par Normand Carrier et appuyé par Yvon Ouellette

"Que le Sénat académique recommande au Conseil des gouverneurs de créer à l'Université de Moncton la Chaire d'administration dite Chaire d'administration Assomption dont les objectifs sont présentés dans le document annexé.

Que soit créé le Conseil consultatif de la Chaire d'administration dont la composition et le mandat sont définis dans le document annexé.

La Chaire d'administration est dotée d'un conseil qui avise les autorités concernées de l'Université, en tout ce qui touche le financement de la Chaire et la planification de ses activités courantes et de son développement.

Le Conseil est composé de dix membres: cinq sont nommés par l'Université, trois sont nommés par l'ASSOMPTION COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE et les deux derniers sont choisis dans le monde des affaires par les huit autres membres. Le doyen de la Faculté d'administration fait partie d'office des cinq membres nommés par l'Université et il préside le Conseil.

Le Conseil se réunit au moins deux fois par an. Il fixe ses règles de procédures et de fonctionnement.

Que ladite Chaire d'administration soit rattachée à la Faculté d'administration et que le doyen de cette Faculté soit le premier responsable du bon fonctionnement de la Chaire, compte tenu évidemment des procédures, des règlements et des objectifs de l'Université."

Vote unanime ADOPTE.

### 8.3 Rapport du Comité conjoint de la planification (CCJ-850412)

RESOLUTION 29-CGV-850622

Il est proposé par Gilbert Finn et appuyé par Léonard Goguen

"Que le Conseil demande au Comité conjoint de la planification de réévaluer le programme de maîtrise en service social en vue de son implantation en juillet 1986."

Vote unanime ADOPTE.

## 9. BUDGET 1985-86 (Voir annexe C)

## 10. CAMPAGNE DE FINANCEMENT A 11h55, M. Michel Bélanger fait son

entrée.

M. le Président lui souhaite la bienvenue et demande à chaque membre de se présenter.

M. Finn remercie M. Bélanger. En effet, M. Bélanger acceptait en 1981 la présidence de la campagne nationale de financement. Malgré ses nombreuses occupations, il a accepté de s'occuper de l'Université de Moncton. Ce qui a facilité notre travail. M. Bélanger s'est impliqué très activement dans la campagne; il nous a même prêté un employé à temps plein pendant presque une année. Au nom de l'Université nous lui disons officiellement merci. L'Université s'est fait un ami pour de nombreuses années.



M. Finn demande à M. Bélanger de prendre la parole.

M. Bélanger a trouvé utile que tout le monde se soit présenté. Il se rappelle certains visages. Le souvenir qu'il retire de la campagne, c'est que les premiers intéressés se sont aidés eux-mêmes. Les employés et les gens près de l'Université ont donné tout leur appui; c'est un excellent signe pour l'avenir.

Cela n'a pas toujours été facile. La campagne continue. La campagne a atteint l'objectif des 6 millions. Ce sont les gens de l'Université et ceux près de celle-ci qui ont fait le gros du travail.

C'est à la communauté universitaire et au Recteur qu'il faut dire merci.

Après distribution du rapport sur la campagne de financement, M. Bélanger donne les explications pertinentes. Il précise que les deux tiers des montants recueillis l'ont été dans les provinces Maritimes.

En conclusion, il y a lieu de mettre fin à l'organisation de la campagne, quitte à vous de le formaliser.

M. le Président, au nom des gouverneurs, le remercie pour avoir accepté de présider cette campagne.

M. Finn précise que la campagne n'est pas terminée. Il y a encore des cas en suspens. Une structure interne sera proposée au Conseil afin de continuer ladite campagne.

#### RESOLUTION 29-CGV-850622

Il est proposé par Gilbert Finn et appuyé par Bernard Lord

"De remercier officiellement le président de la campagne, M. Michel Bélanger, ses présidents régionaux et tous les bénévoles qui ont contribué au succès de la campagne depuis 1981."

Vote unanime ADOPTE.

#### 10.1 Comité consultatif au développement

#### RESOLUTION 30-CGV-850622

Il est proposé par Adélarde Cormier et appuyé par Yvon Ouellette

"Conformément aux ententes préalables et pour respecter les engagements auprès des donateurs, il est recommandé de constituer un comité consultatif au développement universitaire.

#### a) Attributions

En conformité avec les statuts et les règlements de l'Université, le comité a pour mandat:

- 1) de veiller à ce que les critères établis dans le Tableau des besoins, les conditions acceptées par le Conseil des gouverneurs et les volontés des donateurs soient respectés;
- 2) de conseiller l'Université (vice-recteur à l'administration) dans l'établissement des politiques de placement des fonds perçus par l'entremise du Bureau du développement universitaire;
- 3) d'informer le Conseil des gouverneurs sur l'utilisation des fonds;

- 4) de collaborer à la mise sur pied d'un système de sollicitation continue;
- 5) d'aider à l'identification des sources d'aide financière;
- 6) de présenter un rapport annuel au Conseil des gouverneurs et aux donateurs.

## b) Composition

Le Comité est formé de 12 membres:

- le recteur
- le président du Conseil des gouverneurs
- le vice-recteur à l'administration
- le directeur du développement universitaire, secrétaire
- un représentant de l'Association des anciens(nes) et amis(es) de chaque centre, choisi en dehors des employés de l'Université
- cinq membres représentant les donateurs choisis en fonction de leur compétence dans le domaine de la finance ou des affaires nommés par le Conseil des gouverneurs.
  - 2 de la région du Sud-Est;
  - 1 de la région du Nord-Est;
  - 1 de la région du Nord-Ouest;
  - 1 en dehors de ces trois régions.

N.B. Les membres qui ne sont pas des membres d'office sont nommés pour un mandat de deux ans qui est renouvelable.

Invités: - le directeur de l'AAAUM du CUM;  
- le directeur des relations publiques et de l'information.

## c) Procédures

Le Comité peut, par résolution, adopter des règles de procédure pour la gouverne de ses délibérations et toutes autres mesures pour régir sa procédure d'assemblée.

Que M. Claude Savoie soit nommé président de ce Comité." AMENDEMENT

RESOLUTION 31-CGV-850622

Il est proposé par Léonard Goguen et appuyé par Bernard Lord

"Que le comité soit formé de 14 membres au lieu de 12 membres, afin de permettre d'ajouter un professeur et un étudiant pour l'ensemble de l'Université."

Vote	Pour 17	Contre 0	Abstention 1	ADOPTE.
------	---------	----------	--------------	---------

Vote sur la résolution 30-CGV-850622

unanime	ADOPTE.
---------	---------

## RESOLUTION 32-CGV-850622

Il est proposé par Médard Collette et appuyé par Jean-Guy Rioux

"Que dans le Tableau des besoins, la rubrique e) Perfectionnement du personnel soit nommée Fonds Léonide-Comeau."

Vote unanime ADOPTE.

La séance est levée à 12h30

Retour à 13h45

**9. BUDGET 1985-86 (SUITE)**

## RESOLUTION 33-CGV-850622

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Jean-Claude Poitras

"Que l'on accepte le budget 1985-86 avec les droits de scolarité et les frais de logement tels que présentés."

Questions et commentaires des membres:

- Concernant les subventions du Gouvernement du Nouveau-Brunswick, est-ce pareil dans toutes les universités des Maritimes?

M. Collette: En pourcentage, St-Thomas a reçu plus; Moncton est deuxième. Concernant la partie fixe, même pourcentage pour tout le monde.

- Au CUM, il y a eu un déficit de 200,000\$ l'an dernier et on prévoit un déficit de 206,000\$ pour 85-86; est-ce dangereux?

M. Collette: Nous avons un surplus accumulé de 230,000\$. Il y aura des choix difficiles à faire à compter de l'an prochain. La CESPMS nous permet jusqu'à un maximum de 2% de déficit.

- Concernant les frais de scolarité, il faudrait essayer de maintenir le niveau le plus bas possible; 9.6% d'augmentation c'est moins pire que 12%, mais pour certains, c'est beaucoup. Il ne faut pas perdre de vue que les étudiants s'endettent de plus en plus. Il devrait y avoir une campagne plus évidente, de la part de l'Université, pour faire augmenter les subventions.

- Où en sont les intérêts sur les placements de la campagne de financement?

M. Collette: Les intérêts sur les placements de la campagne sont en fiducie. Les revenus de la campagne sont capitalisés, sauf dans le cas du don Irving.

M. Finn: Il partage les craintes de M. Lord. Au Comité exécutif, nous avons considéré une augmentation de 9.6%. Nous étions pour demander plus. Depuis cinq ans, nos efforts ont fait que 250,000\$ ont été ajoutés à notre système de bourses. C'est avec regret qu'il vient d'apprendre que le Gouvernement provincial vient de changer les règles du jeu; il diminuera les bourses pour augmenter les prêts aux étudiants. Des mesures ont été prises dans

le passé. Nous avons reçu des octrois de quatre à six pourcents alors que l'inflation a augmenté de 12%. Ce qui veut dire que les équipements ne seront pas renouvelés, le maintien des édifices ne pourra être fait. L'Université de Moncton devra redoubler d'effort pour susciter plus de dons de la collectivité acadienne. C'est cela le mandat du comité qui a été mis sur pied ce matin. On commence à avoir des millions, mais le travail à faire est énorme. En se basant sur son expérience, M. Finn dit envisager l'avenir de l'Université de façon positive.

- Les droits de scolarité, c'est le point sensible à l'Université. Le blâme est souvent porté contre l'administration, mais la grosse partie du tort devrait être adressée au Gouvernement au lieu de l'administration de l'Université. A la FEUM, l'on tentera de sensibiliser le Gouvernement et le public; la Fédération aimerait que l'Université fasse aussi des efforts. Les étudiantes ont une peur réelle de l'augmentation des droits de scolarité. Au Québec, il y a gel des droits de scolarité depuis 11 ans.
- A quel moment les nouveaux étudiants vont-ils être avertis de l'augmentation des frais?

M. Lord: Concernant les prêts et bourses, il n'y a pas de problèmes. Les étudiants sauront très tard la hausse des droits de scolarité.

M. Collette: Le budget a été reçu seulement deux semaines passées.

- Dans les prévisions budgétaires futures, on devrait viser à un gel ou à une augmentation très minime des droits de scolarité et d'utiliser cet argument pour faire appel au public.

M. Finn: Pour la campagne de financement, on a utilisé l'argument que les employés avaient contribué à celle-ci. Mais faire un gel, ce n'est pas un bon argument pour aller chercher de l'argent.

Vote sur la résolution 33-CGV-850622

Pour 17                      Contre 1                      Abstention 0                      ADOPTE.

#### 11. SERVICE DE SECURITE DU CUM (Voir annexe D)

M. Collette informe les membres que le Rapport qui a été soumis est un aperçu global du rôle du Service de sécurité.

Selon M. Lord, pressé par la question de la hausse des prêts et bourses, la FEUM a remis à plus tard l'étude des deux sujets suivants:

- le service de sécurité du CUM;
- le projet du Centre social.

M. Finn dit avoir rencontré le directeur du Service de sécurité et le Vice-recteur à l'administration à ce propos. Il a reçu une lettre de trois pages qu'il souhaite déposé séance tenante. Copie de ladite lettre sera envoyée aux membres du Conseil.

## RESOLUTION 34-CGV-850622

Il est proposé par Léon Richard et appuyé par Paul Castonguay "Que le rapport du Service de sécurité soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

**12. CENTRE SOCIAL DU CUM**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

**13. AUTRE**

13.1 Statistiques - admissions 1985-86 (Voir annexe E)  
M. le Secrétaire donne les explications.

Dorénavant il faudra faire une rubrique séparée pour la nouvelle \_École des sciences forestières.

13.2 Rapport du Recteur

M. Finn autorise la distribution du "Rapport du Recteur 1980-1985". Il sera également distribué à la communauté universitaire ainsi qu'au public en général.

**14. PROCHAINE REUNION**

La prochaine réunion aura lieu le 21 septembre 1985 à 9h, à Edmundston.

## RESOLUTION 35-CGV-850622

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Médard Collette

"Le Conseil offre à la famille et aux amis(es) de Nicole Raymond ses plus sincères condoléances."

Vote unanime ADOPTE.

## RESOLUTION 36-CGV-850622

Il est proposé par Paul L. Bourque et appuyé par Normand Carrier

"Le Conseil des gouverneurs remercie bien sincèrement M. Gilbert Finn pour le travail accompli et les services rendus au cours des cinq dernières années."

Vote unanime ADOPTE.

M. le Président demande à Monsieur Louis-Philippe Blanchard de nous livrer ses premières impressions.

M. Blanchard remercie les membres de l'avoir invité à la réunion. Selon lui, les préoccupations se ressemblent d'une université à l'autre. "Ce sera une grosse paire de souliers que j'aurai lorsque j'aurai à faire rapport le 21 septembre prochain. Je ne regrette pas d'avoir accepté le poste de Recteur. Je suis très heureux et fier de revenir dans mon milieu et de continuer à faire progresser l'Université. J'en ai fait mon université."

Il dit vivre dans le présent et miser sur l'avenir. A l'Université de Moncton, la tâche est énorme. Il y a beaucoup de choses à faire. Il ne va pas le faire seul, mais il fera bénéficier l'Université de son expérience.

Il remercie M. Finn de l'accueil qu'il lui a réservé depuis qu'il a été désigné.

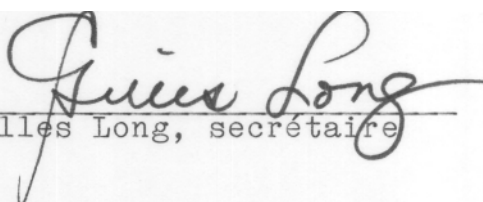
Il est inquiet des chiffres qui ont été présentés. Pas en ce qui concerne le déficit mais plutôt celui du nombre d'étudiants. On devra travailler.

**15. CLOTURE**

La séance est levée à 14h35.

Contresigné le \_\_\_\_\_

Paul L. Bourque, président

  
Gilles Long, secrétaire